

Pour d'une approche interparlementaire sur le G5 Sahel  
Proposition des délégations burkinabè, malienne,  
nigérienne, tchadienne et française

---

Une grave crise sécuritaire en raison d'une menace djihadiste qui n'a pas de frontières étatiques met en péril les Etats du Sahel, sur leurs ressources, et met en péril leur développement et la population. Cette menace djihadiste dérive aujourd'hui vers des conflits intercommunautaires, notamment entre populations d'éleveurs et d'agriculteurs. Ces conflits créent des risques très importants pour l'unité nationale des pays concernés.

Cette crise a créé une mobilisation exceptionnelle du côté des États du Sahel. Dans un premier temps, les chefs d'États du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont créé, le 6 février 2014 à Nouakchott, le G5 Sahel. La convention l'instituant définit sa mission comme « un cadre de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politique de développement et de sécurité ». En 2017, ces États ont annoncé la création d'une force militaire conjointe, le G5 Sahel, capable de lutter contre la menace terroriste et l'insécurité dans la région, plus particulièrement dans les zones frontalières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger: <sup>le</sup> Tchad

Parallèlement, les bailleurs de fonds se sont fortement mobilisés pour venir en appui au financement de la force G5, mais aussi pour œuvrer de façon plus efficace au développement de la zone en annonçant des financements très importants.

Pour autant, la situation reste très difficile sur le plan sécuritaire, comme au plan du développement et du fonctionnement des services publics de base, et les populations ne voient pas, malgré les annonces, d'amélioration de leur vie quotidienne.

Face à cette situation, les principaux bailleurs (UE et Etats Membres, Banque Mondiale, BAD, PNUD) se sont réunis au sein de l'Alliance Sahel pour permettre une aide plus rapide et plus efficace en direction des populations.

Alors que les exécutifs du Sahel sont déjà mobilisés sur l'Alliance Sahel et l'appui à la force du G5 Sahel, il est important que les Parlements respectifs renforcent leur appropriation des enjeux liés à la sécurité, au développement et aux migrations dans la région, pour contribuer à une meilleure efficacité de ces partenariats.

*CMG*  
Quatre des pays formant le G5 Sahel sont tous membres de l'APF ; de ce fait, la situation sécuritaire dans la zone sahélienne préoccupe la Commission politique de l'APF et l'Assemblée régionale Afrique depuis plusieurs années.

Les parlementaires sont peu informés des partenariats internationaux avec le GH5 Sahel : les stratégies et les procédures des bailleurs de fonds et des opérateurs internationaux, d'autre part, sont peu connues, et ces derniers associent peu les parlementaires dans le domaine de la défense comme celui de l'aide au développement.

C'est pourquoi l'APF appuiera les parlements des pays du G5 Sahel, en lien avec les parlements des pays contributeurs dans leurs démarches de plus grande implication dans le partenariat.

L'objectif principal recherché doit être celui de l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique, qu'elle soit liée à la défense ou au développement.

Si, les gouvernements doivent renforcer les capacités de leurs administrations dans ce but, les parlementaires doivent être associés aux partenariats, en se fondant sur leur rôle institutionnel et la légitimité que leur confèrent leurs fonctions. L'action parlementaire doit se situer en premier lieu au niveau budgétaire :

- Vote des budgets et programmes sur le financement des politiques publiques, notamment la sécurité
- Contrôle parlementaire sur l'exercice du budget. Celui-ci se fait déjà, en principe, au niveau global et national.
- 4 - création d'une structure interparlementaire permanente pour suivre les questions sécuritaires ainsi que la mise en œuvre, par le Secrétariat permanent du G5 Sahel, des programmes économiques.

Par ailleurs, d'autres dispositifs de contrôle peuvent être mis en œuvre dans les commissions compétentes à d'autres occasions

- Contrôle des programmes et des conditionnalités à l'occasion de la ratification des conventions de financements internationaux
- Contrôle des aides budgétaires et des conditionnalités qu'y mettent les bailleurs
- Contrôle de la cohérence entre les politiques nationales sectorielles et les projets financés par les bailleurs.

Ces éléments permettraient d'aboutir à

- Une meilleure mobilisation des ressources externes ;
- Une meilleure gouvernance, une plus grande transparence et une meilleure prise en compte des besoins des populations dans leur diversité, dans la gestion de l'aide publique au développement ;
- Une meilleure compréhension de l'action des bailleurs de fonds par une approche plus démocratique de ces partenariats :
- Une plus grande responsabilisation des parlementaires, permettant leurs prises de position dans le débat public en acteurs et non en commentateurs ;
- Un renforcement de la culture démocratique, la culture de paix, et l'enjeu de la coopération régionale et internationale auprès des populations concernées ;
- Une meilleure sensibilisation des populations sur les problèmes de sécurité et de développement.

Diverses rencontres permettront de préciser les orientations des Parlements.

Un groupe de travail rassemblant un parlementaire, point de contact, désigné pour chaque assemblée, serait associé à la préparation politique des orientations. Le point de contact doit assurer l'organisation de débats préparatoires au sein de chaque assemblée permettant la préparation des recommandations.

1. Réunion des points focaux mi-juin pour élaborer les premières recommandations.

2. Bureau de l'APF (6 juillet 2018, Québec) : Inscription de la Conférence au calendrier des activités de l'APF ;
3. Commission politique de l'APF (8 juillet 2018, Québec) : Débat sur la situation au Sahel en préparation de la Conférence interparlementaire de Paris;
4. Réunion parlementaire APF sur le G5 Sahel en marge de la 73e Assemblée générale des Nations Unies (semaine du 24 septembre 2018, New York) ; échanges avec les Nations Unies
5. Rencontre interparlementaire des représentants des parlements des pays du Sahel, avec le soutien de l'APF (initiative, automne 2018, Paris). Présentation et débat des recommandations avec les bailleurs de fond et les intervenants dans le domaine de la sécurité.